



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-057-2025-09

PUBLIÉ LE 25 SEPTEMBRE 2025

Sommaire

Rectorat de l'académie de Créteil / Affaires juridiques

IDF-2025-09-25-00001 - Arrêté du 25 septembre 2025 portant
délégation de signature à madame Sandrine LANDES, cheffe de la
division des affaires financières (DAF) du rectorat de Créteil **??** (5 pages)

Page 3

Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2025-09-25-00001

Arrêté du 25 septembre 2025 portant délégation
de signature à madame Sandrine LANDES,
cheffe de la division des affaires financières
(DAF) du rectorat de Créteil

Arrêté du 25 septembre 2025 portant délégation de signature à madame Sandrine LANDES, cheffe de la division des affaires financières (DAF) du rectorat de Créteil

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE CRETEIL

- VU** le code de l'éducation et notamment son article D. 222-20 ;
- VU** le code de la commande publique ;
- VU** le décret n° 90-437 du 28 mai 1990 modifié fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les changements de résidence des personnels civils sur le territoire métropolitain de la France, lorsqu'ils sont à la charge des budgets de l'État, des établissements publics nationaux à caractère administratif et de certains organismes subventionnés ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU** le décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 relatif à la délégation de gestion dans les services de l'Etat ;
- VU** le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 modifié fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État ;
- VU** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU** le décret du 12 mars 2025 nommant monsieur Jean-François CHANET recteur de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le ministère de l'éducation nationale ;
- VU** l'arrêté du 22 décembre 2022 relatif aux règles de la comptabilité budgétaire de l'Etat pris en application de l'article 54 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 12 juin 2018 affectant monsieur Emmanuel MONTFLORE, ingénieur d'études, au rectorat de l'académie de Créteil ; **VU** les arrêtés du préfet de la région d'Ile-de-France n° IDF-2025-03-26-00009 du 26 mars 2025 portant délégation de signature à monsieur Jean-François CHANET, recteur de l'académie de Créteil, en matière de contrôle de légalité des établissements publics locaux d'enseignement rattachés à la région d'Ile-de-France dans le ressort de l'académie de Créteil et n° 2025-03-26-00008 du 26 mars 2025 portant délégation de signature à monsieur Jean-François CHANET, recteur de l'académie de Créteil, en matière d'ordonnancement secondaire ;
- VU** l'arrêté du préfet de la région d'Ile-de-France n° IDF-2025-03-26-00007 du 26 mars 2025 portant délégation de signature à monsieur Jean-François CHANET, recteur de l'académie de Créteil, en matière d'ordonnancement secondaire sur le programme 354 « administration territoriale de l'Etat » au titre des dépenses d'occupation de la cité administrative de Melun ;

- VU** l'arrêté de la rectrice de la région académique d'Ile-de-France, rectrice de l'académie de Paris, chancelière des universités de Paris et d'Ile-de-France n° 2025-027-RRA du 27 mars 2025 portant délégation de signature en matière administrative au secrétaire général de la région académique d'Ile-de-France et aux recteurs d'académies ainsi que subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire au secrétaire général de la région académique d'Ile-de-France et aux recteurs d'académies ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 9 juillet 2003 nommant madame Guenolla DUFRENOY, adjointe administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 19 juin 2009 affectant madame Françoise ANNE, secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 26 août 2010 nommant madame Francine BIKOUMOU, adjointe administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 26 juillet 2011 nommant madame Angélique BERENGER, adjointe administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 21 avril 2016 affectant madame Nicole ZALI, secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 7 juillet 2016 affectant madame Rolanette COSAQUE, adjointe administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 21 juillet 2021 nommant madame Amel BELAROUCI, secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 30 août 2021 nommant madame Danièle MBOMBO MOKONDA, secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 5 mai 2022 nommant madame Sandrine LANDES, attachée principale d'administration, cheffe de la division des affaires financières au rectorat de l'académie de Créteil à compter du 1^{er} avril 2022 ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 25 juillet 2022 nommant madame Laurence DEMERY, secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, au rectorat de l'académie de Créteil à compter du 1^{er} septembre 2022 ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 25 juillet 2022 nommant madame Sandrine MARGARY, secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, au rectorat de l'académie de Créteil à compter du 1^{er} septembre 2022 ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 18 juillet 2023 affectant madame Danielle CHAPUT, attachée d'administration hors classe, au rectorat de l'académie de Créteil à compter du 28 août 2023 ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 4 septembre 2023 nommant monsieur Jérémy CREAC'H, secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, au rectorat de l'académie de Créteil à compter du 1^{er} septembre 2023 ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 30 août 2024 nommant madame Magali SAULDUBOIS, secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 13 septembre 2024 nommant madame Michelle MAVOUNZA, secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 13 décembre 2024 affectant madame Marion DYMEL, attachée principale d'administration, au rectorat de l'académie de Créteil à compter du 1^{er} janvier 2025 ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 2 janvier 2025 affectant madame Nathalie VOYDIE, secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 7 juillet 2025 affectant monsieur Mourad ZIANI, adjoint administratif principal de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, au rectorat de l'académie de Créteil ;

- VU** l'arrêté rectoral en date du 26 juillet 2025 affectant madame Sandrine DEBRAY, secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 29 août 2025 affectant madame Edwige CHAUMONT, secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 1^{er} septembre 2025 affectant madame Hajar AREJDAL, attachée d'administration de l'Etat, au rectorat de l'académie de Créteil à compter du 1^{er} septembre 2025 ;
- VU** le contrat à durée déterminée en date du 26 mai 2025 affectant madame Carmen ZANFIR, agent contractuel de catégorie C, au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** la décision de recrutement en date du 21 juillet 2025 affectant madame Meriem ABAOUI, en qualité de vacataire pour assurer les fonctions d'adjointe administrative, au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'attestation rectorale en date du 18 janvier 2023 nommant monsieur Emmanuel MONTFLORE, ingénieur d'études, adjoint à la cheffe de la division des affaires financières à compter du 1^{er} octobre 2022 ;
- VU** la décision du 11 décembre 2020 portant désignation des responsables de budget opérationnel de programme (BOP) et d'unités opérationnelles (UO) pour le programme 214 « soutien de la politique de l'éducation nationale » ;
- VU** la décision du 21 décembre 2020 portant désignation des responsables de budget opérationnel de programme (BOP) et d'unités opérationnelles (UO) pour le programme 150 « formations supérieures et recherche universitaire » ;
- VU** la convention en date du 3 novembre 2023 de délégation de gestion relative à l'exécution financière des appels à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires (AAP SNEE) dans le cadre du « Plan de relance » au titre de l'activité « continuité pédagogique » conclue entre la région académique d'Ile-de-France et l'académie de Créteil ;

ARRETE

ARTICLE 1 :

Délégation de signature est donnée à **madame Sandrine LANDES**, cheffe de la division des affaires financières, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, les actes suivants :

- Exécution des décisions à caractère financier relevant des attributions d'ordonnateur secondaire du budget du ministère de l'éducation nationale, déléguées au recteur de l'académie de Créteil, par les arrêtés du préfet de la région d'Ile-de-France n° IDF-2025-03-26-00008 du 26 mars 2025 et n° IDF-2025-03-26-00007 du 26 mars 2025 susvisés ;
- Toutes pièces pour procéder à l'ordonnancement secondaire des dépenses relatives au programme 362 « Ecologie » du Plan France Relance dans la limite de l'enveloppe accordée à l'académie de Créteil et sur le territoire de l'académie dans les conditions prévues du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié ;
- Toutes pièces pour procéder à l'ordonnancement secondaire des dépenses relatives à l'activité « Continuité pédagogique » de l'unité opérationnelle 0363-MENJ-NUPA du programme plan de relance n° 363 « Compétitivité », dans la limite des appels à projets retenus pour un socle numérique dans les écoles élémentaires, ayant fait l'objet d'une notification et sur le territoire de l'académie et dans les conditions prévues du décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié ;
- Exécution des décisions relatives au contrôle interne financier.

Validation de tous les actes :

- validation d'engagements juridiques,
- validation des demandes de paiement,
- certification du service fait,
- recettes non fiscales,
- rétablissement de crédits.

Signature des actes suivants :

- pièces justificatives des recettes et des dépenses,
- états récapitulatifs des créances
- bons de commande,
- états de fin de gestion,
- états des frais de déplacement,
- états de régies d'avances et de recettes,
- indemnités spéciales d'éloignement,
- retraite additionnelle,
- congés bonifiés (dont les arrêtés d'ouverture de droit),
- frais de changement de résidence (dont les arrêtés d'ouverture de droit),
- actes relatifs à la gestion financière des personnels.

ARTICLE 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de madame Sandrine LANDES, délégation de signature est donnée à :

- **Monsieur Emmanuel MONTFLORE**, adjoint à la cheffe de la division,
- **Mesdames Danielle CHAPUT et Marion DYMEL**, cheffes de service, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions et compétences, l'ensemble des actes de l'article 1.

ARTICLE 3 :

En cas d'absence ou d'empêchement de mesdames Sandrine LANDES, Danielle CHAPUT et Marion DYMEL et de monsieur Emmanuel MONTFLORE, délégation de signature est donnée à **mesdames Françoise ANNE, Hajar AREJDAL, Amel BELAROUCI, Edwige CHAUMONT, Sandrine DEBRAY, Laurence DEMERY, Sandrine MARGARY-PHILIPPE, Michelle MAVOUNZA, Danièle MBOMBO MOKONDA, Nicole ZALI et monsieur Jérémy CREAC'H** gestionnaires, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions et compétences, les actes suivants :

- validation d'engagements juridiques,
- certification du service fait,
- validation des demandes de paiement,
- validation des recettes non fiscales.

ARTICLE 4 :

En cas d'absence ou d'empêchement de mesdames Sandrine LANDES, Danielle CHAPUT et Marion DYMEL et de monsieur Emmanuel MONTFLORE, délégation de signature est donnée pour la certification du service fait et de la ZCERTIF aux gestionnaires suivants :

- madame Meriem ABAOUI,
- madame Françoise ANNE,
- madame Hajar AREJDAL,
- madame Angélique BERENGER,
- madame Francine BIKOUMOU,
- madame Edwige CHAUMONT,
- madame Rolanette COSAQUE,
- monsieur Jérémy CREAC'H,
- madame Sandrine DEBRAY,
- madame Laurence DEMERY,
- madame Guenolla DUFRENOY,
- madame Sandrine MARGARY-PHILIPPE,
- madame Michelle MAVOUNZA,
- madame Danièle MBOMBO MOKONDA,
- madame Magali SAULDUBOIS,
- madame Nathalie VOYDIE,

- madame Carmen ZANFIR.
- Monsieur Mourad ZIANI.

ARTICLE 5 :

Le présent arrêté abroge l'arrêté du 3 juillet 2025.

ARTICLE 6 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 25 septembre 2025

Le recteur de l'académie de Créteil

Signé

Jean-François CHANET